

CONCOURS GRAINE DE POÈTE




**AMBASSADE
DE FRANCE
EN INDE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**INSTITUT
FRANÇAIS**
India



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



**8 MARS 2023,
JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES**

**20 MARS 2023,
JOURNÉE INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**



Le concours « **Graine de poète** » est organisé par l'Institut Français en Inde (IFI) avec la participation du réseau des Alliances Françaises en Inde. Il s'adresse aux étudiant·es de français des écoles, des universités et des Alliances Françaises en Inde, encadrés par au moins un·e de leur enseignant·e.

Ce concours vise à sensibiliser les étudiant·es à **l'égalité et à la lutte contre les discriminations, et à appréhender les différences culturelles et langagières du monde francophone**. Ce concours est aussi l'occasion pour les étudiant·es de laisser libre cours à leur créativité et de montrer leur amour pour la poésie.

Cet événement est organisé à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes qui a lieu le 8 mars et du mois de la Francophonie.



MODALITÉS DE PARTICIPATION

Consignes pour participer au concours :

- Un seul poème par candidat·e ou par binôme
- Le poème doit traiter de la thématique de l'Égalité
- Le poème doit être en français et doit obligatoirement utiliser du vocabulaire spécifique aux pays francophones
- Le poème doit être inédit et personnel, écrit en vers ou en prose, et ne pas dépasser 30 vers ou lignes.
- Le contenu doit être tout public

Donnez libre cours à votre imagination dans la forme, le style et le contenu, oubliez les contraintes. Mais n'oubliez pas qu'il s'agit de poésie !



INFORMATION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours s'adresse aux étudiant·es
de français

- Catégorie 1 : de 14 à 18 ans
(écoles - classe 9 à 12 et/ou
Alliances Françaises en Inde)
- Catégorie 2 : plus de 18 ans
(Universités et/ou Alliances
Françaises en Inde)



Conditions de participation

- Inscription individuelle ou en binôme
- 2 participations maximum par établissement
- Participation coordonnée par un·e enseignant·e de français

En partenariat avec

- Les établissements scolaires indiens
- Les établissements universitaires indiens
- Le réseau des Alliances Françaises en Inde
- Les associations de professeurs de français : Indian Association of Teachers of French (IATF), Association of Indian French Professionals and Researchers (AIFPRO), Association of Teachers of European Languages in India (ATELI)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET DE DÉPÔT DE LA PRODUCTION

- L'enseignant·e référent·e inscrit l'élève ou le binôme et l'établissement en complétant le formulaire suivant **avant le 18 février 2023** : <https://forms.gle/K28cGykwUk91sCCm8>
- Une fois votre poème est rédigé, enregistrez votre production sur le lien suivant **avant le 5 mars 2023** : <https://forms.gle/229ozscbEp9HRXaC6>

01

7 février 2023

Lancement du projet

02

18 février 2023

Date limite des inscriptions (Google form) avec la liste des participant·es

03

Entre le 18 et le 25 février 2023

Organisation d'un atelier d'écriture pour les participant·es

04

5 mars 2023

Date limite de dépôt de la production

05

Du 6 au 15 mars 2023

Sélection des 4 meilleurs poèmes (2 poèmes par catégorie)

- 2 pour Prix Jean Paul Sartre
- 2 pour Prix Simone de Beauvoir

06

24 mars 2023

Annonce des résultats en ligne

07

Du 25 au 31 mars 2023

Publication des poèmes des lauréat·es dans un recueil numérique, sur le site de l'IFI

JURY, PRIX ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Deux (2) prix par catégorie seront distingués :

- Le prix Jean-Paul Sartre
- Le prix Simone de Beauvoir

Le jury mixte, composé de représentant·es de l'IFI, des associations des professeur·es, des Alliances Françaises et d'expert·es de poésie, évaluera les productions selon les critères suivantes :

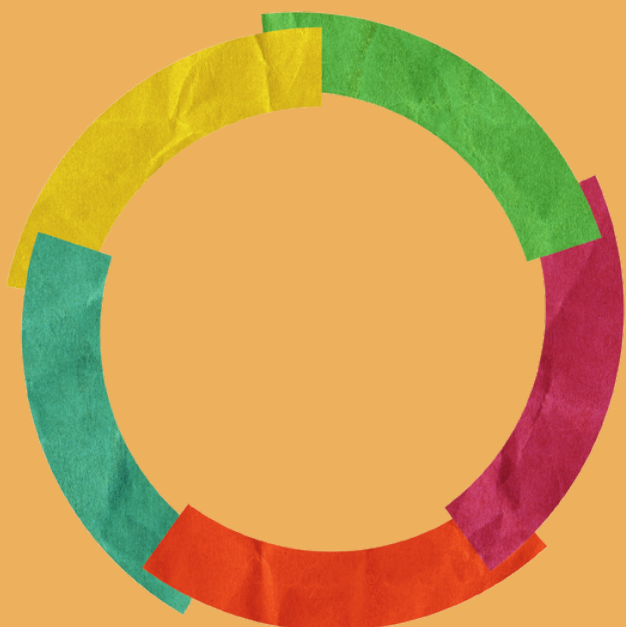
- respect du sujet/thème de l'égalité et de la Francophonie
- pertinence du message
- originalité et audace
- qualités techniques et esthétiques
- Bonus : utilisation d'au moins 1 mot de l'édition "Dis-moi 10 mots" 2022-2023 : année-lumière, avant-jour, dare-dare, déjà-vu, hivernage, lambiner, plus-que-parfait, rythmer, synchrone, tic-tac.



RÈGLEMENT

1. La participation consiste en l'envoi d'un poème inédit, en vers ou en prose de 30 vers ou lignes maximum.
2. Elle est limitée à un seul poème par participant·e ou binôme
3. Pour que la participation puisse être validée, le formulaire d'envoi des poèmes sur le site doit être correctement et complètement renseigné.
4. En s'inscrivant au concours, les candidat·es autorisent :

- la publication de leur poème sur le site de l'Institut Français en Inde,
- la publication de leur poème dans un recueil de poèmes (numérique),
- leur exploitation, non rémunérée, à des fins pédagogiques et culturelles.



ANNONCE DU RÉSULTAT

Tous les participant·es et lauréat·es recevront une attestation de participation au concours. L'annonce des gagnant·es se fera **le 24 mars 2023 à 15h00, lors d'un événement en ligne.** Tous les participant·es et leurs établissements seront invités à y participer. **Chaque lauréat·e recevra une Kindle.**



DROITS D'AUTEUR

- Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de leurs créations. Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.
- Toute demande de participation incomplète, non conforme ou déposée hors délai ne pourra pas être acceptée.
- Du fait de leur participation à la sélection et/ou au concours, les participants autorisent par avance l'Institut Français en Inde à utiliser gracieusement leurs nom, prénom, pseudonyme, image et musique sans restriction ni réserve et sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque

À VOS PLUMES ! AU PLAISIR DE DÉCOUVRIR VOS ÉCRITS !

*Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter :*

Smriti PAHWA
spa@ifindia.in

